Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 65

Artikel: Le courrier de la rédaction : le métier de sommelière : une mise au point

nécessaire

Autor: Lachenal, Ch. / Betschen, Ch.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271428

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ACCUSÉES!

(Suite de la page 1)

diens de Suisse romande: « La hausse des impôts à Genève, la prochaine votation fédérale pèsent peu en regard des malheurs de l'équipe de ski française, à la course de descente du Lauberhorn. Le lecteur est mieux renseigné sur les erreurs de fartage de Guy Périllat que sur les actes du gouvernement fédéral. Depuis quelques jours, journalistes et photographes suivent à la trace Sophia Loren transformée en Lady L. L'actrice italienne a des talents non dissimulés. Elle est lienne a des talents non dissimulés. Elle est surcroît charmante. Mais quand même.

Ne nous laissons pas entraîner trop loin et reprenons notre propos.

Dans les votations citées au quatrième ta-bleau, le taux de participation dépasse deux fois (votation sur la fusion des Eglises) le taux de participation globale (hommes et femmes) des consultations récentes (tableau nº 3). Une telle comparaison n'est, du reste, nº 3). Une telle comparaison n'est, du reste, pas valable, elle n'est que piquante. Le seul parallèle pouvant être établi serait celui de la participation avant 1959 avec la participation masculine d'après 1959. Les messieurs savent très bien que, si l'on peut comparer deux vins blancs, la comparaison n'est pas possible entre un blanc et un mélange blancastis. Il la vaveit donc quelque parti pris à comparer la participation d'une consultation masculine à la participation d'une consultation tion mixte.

Les chiffres, lorsqu'on les examine de cet-Les chilfres, lorsqu'on les examine de cet-te manière objective, sont encore plus élo-quents: la participation d'avant 1959 a été parfois très inférieure à la participation mas-culine d'après 1959, sauf en deux occasions (votations de juin 1961 et juin 1963, ayant pour objet la modification de certains arti-cles de la Constitution vaudoise qui n'a visi-blement pas inspiré l'électeur).

btement pas inspiré l'électeur).

Très éloquentes aussi sont les participations à certaines landsgemeinde, en Suisse allemande, qui n'atteignent que le 40 % ou le 45 % et, par exemple aux élections du Conseil d'Etat bernois, avec un peu plus de 45 % de votants (chiffres donnés par M. Henri Schmitt, conseiller aux Etats, à l'assemblée des délégués du Suffrage, à Neuchâtel). Dans ces cas, il serait difficile de chercher la femme!

Quant à l'abstentionnisme féminin, parfai-Quant à l'abstentionnisme féminin, parfai-tement compréhensible et normal (lorsqu'on pense, entre autres, qu'au début du XIX° s., lorsque le suffrage universel masculin fut établi, on n'enregistrait qu'une moyenne de participation de 10 %) il ne faut pas le char-ger d'une responsabilité qu'il n'a de toute évidence pas. Recherchons ailleurs et objec-tivement les causes de la diminution de l'in-térêt mesquin pour la chose publique. Ce térêt masculin pour la chose publique. Ce tort, qu'on accuse les Vaudoises de faire aux féministes de Suisse italienne et allemande, en ne participant pas plus nombreuses aux vota-tions, est plutôt causé par ceux qui tirent de fausses conclusions d'un certain état de cho-

LE COURRIER DE LA RÉDACTION

Le métier de sommelière

Une mise au point nécessaire

Mesdames.

Mesdames,
Je suis une fidèle lectrice de « Femmes
suisses » et j'y trouve souvent grand intérêt:
par exemple votre tout récent « Laisseronsnous mourir nos lacs? » met en lumière la
responsabilité des ménagères dans la pollution des eaux et je ne peux qu'applaudir à
deux mains cette mise en garde.
En raison même de l'intérêt que je porte
au journal, je ne peux manquer de vous signaler aujourd'hui ce qui me choque dans votre
n° 64: « La sommelière ».
Que je vous dise d'abord combien je trouve
judicieuse votre initiative de signaler dans
chaque numéro une profession accessible aux

FRIROURG

Après les motions Currat et Michel Le Mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin crée une commission financière

On sait qu'à la suite du développement de la motion de M^c Michel, avocat à Fribourg, qui suivait de peu la motion de M. Pierre Currat, le Grand Conseil, dans sa séance du 13 mai 1966, a décidé la prise en considéra-tion de la motion Michel et son renvoi à une commission. Cette commission sera constituée lors de la session extraordinaire de juillet.

lors de la session extraordinaire de juillet.
Dès lors, le peuple fribourgeois sera vrai-semblablement amené à se prononcer, en 1967 déjà, sur le principe de la revision cons-titutionnelle tendant à l'introduction des droits de suffrage et d'éligibilité des femmes en matière communale, paroissiale et canto-

Aussi, le Mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin, présidé par M. Paul Torche, conseiller aux Etats, a-t-il décidé la réation d'une commission financière chargée de récolter des fonds pour cette importante consultation électorale.

Cette commission a constitué récemment son bureau sous la présidence de Mme Jean Nordmann. En font également partie les deux motionnaires, MM. les députés Currat et Michel et le secrétaire du Mouvement cantonal, M. Favarger. Plusieurs autres personnalités constructes et de la les de la lités appartenant au monde politique et des affaires ont promis leur appui et leur participation. Il sera formé prochainement un vaste connité qui aura des tâches précises. On ne peut que souhaiter plein succès à cette comsistication les déseaules déseaules des les déseaules de les deseaules de peut que souhaiter plein succès à cette com-mission dans les démarches qu'elle va entre-

femmes, avec le moyen de l'acquérir.

Or, si votre présentation du métier de sommelière peut sembler, à une proJane, exacte quant aux aptitudes, à la formation, les écoles, la demande, les possibilités de gain, etc., elle me paraît très incomplète quant aux conditions de travail : elle ne dit rien de la fatique d'un métier « toujours debout », dans une atmosphère souvent viciée ou enfumée, à moins que ce ne soit le gravier d'un jardin. Et, ce qui me semble plus grave, elle passe sous silence les dangers d'une telle profession. Quelle femme n'a pu constater tristement la familiarité, parlois même la grossièreté de la clientèle masculine envers les sommelières qu'elles soient jeunes, joies, ou fanées, vieilles et fatiguées? Quand vous dites : «Une bonne sommelière active et agréable de caractère peut se faire une petite fortune », vous pouvez tenter une jeune fille ou d'honde caractère peut se faire une petite fortune », vous pouvez tenter une jeune fille ou d'hon-nêtes parents qui ne se rendront pas compte des écœurements ou des tentations que peut rencontrer une jeune fille naïve dans le milieu des cafés citadins ou des auberges villageoises. Evidemment un caractère bien formé permettra à une sommelière de rester dignement à sa place et de remettre à leur place les clients qui s'en écartent; mais cela sera-t-il toujours bien vu des patrons?

Et ne serait-il pas honnête d'insérer au moins une mise en garde dans un article tel que le vôtre? Il me semble que la solidarité féminine y trouverait son compte.

Je vous dis ces choses sans aucun esprit de

feminie y itoseriai son compie.

Je vous dis ces choses sans aucun esprit de
dénigrement et vous laisse le soin d'en faire
ou de n'en faire que le cas qui vous plaira.
Veuillez agréer, Mesdames, l'expression de
ma considération la meilleure.

Ch. Lachenal

Madame,

Dès la réception du premier numéro de «Femmes suisses» que vous m'aviez adressé, en janvier dernier, j'avais décidé de m'abonner à votre journal. Celui-ci m'intéresse autant par son contenu que pour le mouvement dont il témoigne en faveur de la promotion de la femme. Déjà, dans les quelques numéros que j'ai reçus, j'ai constaté avec plaisir l'objectivité de votre journal et son souci de faire progresser la cause féminine. J'ai été cependant surprise par l'article paru en janvier à propos d'un livre d'E. Sullerot, article inittulé «Les femmes sont-elles condomnées à des tâches nésquives?» et dont la teneur semblait aller à l'encontre de la cause que vous étérnépus tôt. Faute de temps, je n'y étais pas encore parvenue quand une interview d'E. Sullerot parue dans la «Gazette de Lausanne» le mois dernier m'a confirmée dans mon désir de vous faire part de mes objections.

«— A plusieurs reprises, vous laissez entendre que vous être opposée au travail ménager?

»— De grâce, répond E. Sullerot, ne me

tendre que vous etre opposee au travail menager?

"— De grâce, répond E. Sullerot, ne me faites pas dire ce que je ne dis pas. J'ai quatre enfants. Pendant des années, j'ai tenu mon ménage, confectionné tous les vétements de mes enfants moi-même et travaillé en qualité de professeur de lycée.

"....J'aime beaucoup coudre et faire la cuisine. Aujourd'hui encore, malgré toutes mes occupations, je fais volontier les repas lorsque j'en ai le temps. Mais je ne vois pas pour-quoi il est indispensable qu'une femme lave la vaisselle et pèle des légumes pour être considérée comme une bonne épouse et une

bonne mère. Il s'agit là de besognes dont on devrait pouvoir se débarrasser sans faire de culpabilité."

Si al cité la réponse d'E. Sullerlot c'est qu'elle conspine de accepte de la réponse d'E. Sullerlot c'est qu'elle consiste de la caccement aux objections que je vou lais faire de accepte outre article.

Pour de la départe de la caccepte de la cac

J'espère que vous voudrez bien publier ces lignes dans votre journal et, en vous en remerciant, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération.

La vieille dame indigne

C'est le titre d'un film de René Allio qui a obtenu, avec raison, un grand suc-cès à Lausanne. Ne manquez pas d'aller le voir.

ces a Lausanne. Ne manquez pas à aluer le voir.

On y conte les derniers mois d'une septuagénaire, considérée jusqu'à la mort de son mari comme la servante ne s'asseyant jamais à table, exécutant les ordres et mangeant les restes.

Une fois veuve, elle décide de penser un peu à elle. Ses trois fils la voient avec réprobation dilapider ses petites économies en s'offrant des repas au restaurant, un tour de ville en calèche, une 2 CV. et l'amitié d'une jeune personne pas très recommandable. Voyant sa mère partir en voiture en cette douteuse compagnie, un des fils s'écrie :

— C'est scandaleux!

A quoi la jeune personne répond en démarrant:

démarrant :

- Le scandale, ce n'est pas ce qu'elle fait maintenant, c'est ce que vous lui avez fait faire avant!

FRAISSE & C'e

TEINTURERIE

Magasins

Terreaux-du-Temple 20 Rue Micheli-du-Crest 2 Tél 32 47 35 Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine Rue de Saint-Jean 53

Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE

La vendeuse Elle présente la marchandise, elle conseille, elle vend.

APTITUDES REQUISES

Excellente santé, bonnes jambes (la vendeuse ne travaille que debout, et la station debout n'est pas recommandée aux personnes prédisposées aux varices), facilité d'élocution faculté de s'exprimer avec courtoisie et objectivité, entregent, patience, nerfs solides, sens pratique.

Formation nécessaire avant l'ap-prentissage: Avoir terminé ses classes primaires. La connaissan-ce d'une ou plusieurs langues étrangères est souhaitable.

APPRENTISSAGE

Age minimum: 16 ans.

Durée: Deux ans, en général. Dans certaines conditions, deux ans et demi.

ans et uemi.

Programme: Première moitié de l'apprentissage: vente au détail et travaux connexes, attitude à observer à l'égard de la clientèle, aide au contrôle des approvisionnements, réapprovisionnement en marchandises, déballage et emballage, contrôle des marchandises, marquage et mise en place, entreposage, établissement de l'inventaire général, connaissance des marchandises.

taire général, connaissance des marchandises. Deuxième moitié de l'apprentissage : l'apprentie est formée de manière à pouvoir servir seule la clientèle : préparatifs de la vente, exécution des commandes verbales, téléphoniques ou écrites et des travaux d'expédition, étalages de vitrine (facultatif), connaissances plus approfondies des marchandises et des travaux.

Examen de fin d'apprentissage:
Branches obligatoires: connaissance des marchandises, technique de la vente et connaissances professionnelles, langue maternelle, une langue étrangère, calcul, tenue des livres, instruction civique et économie publique. Branches à option: une seconde langue étrangère, décoration de vitrines, enseignes et étiquettes.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande : Considérable. Il y a forte pénurie de vendeuses.

Perspectives d'avenir: La vente évolue rapidement. Il y a de nouveaux systèmes dans les contacts avec la clientèle. Les éléments valables, les personnes dynamiques auront toutes les chances d'obtenir un poste de cadre intéressant, de devenir chefs du service des ventes, voire gérantes d'un magasin petit ou grand.

L'offre: Un métier agréable et atta-chant pour toutes celles qui aiment le contact avec la clientèle et qui ont du goût pour ce sport de com-pétition qu'est, en définitive, la ven-te.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire: 46 heures effectives par semaine. Depuis l'entrée en vigueur de la semaine de cinq jours par rotation, 44 h. et demie par se-

Vacances: 3 semaines annuelles

Salaire: La Convention spécifie un minimum de 434 fr., mais ce chiffre est largement dépassé dans la réalité, la pérurie de vendeuses ayant rendu les patrons plus généreux...

Avantages sociaux: Les caisses de retraite sont affaire d'entreprises et non de société. En revanche, il y a assurance-maladie collective, par exemple, dans le canton de Vaud, garantissant le salaire en cas de maladie.



Léon Smulović

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de mon tres, bijoux, cheva lières, alliances or

Genève, Terrassière 5 Tél. 36 54 89





INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAINOW

Tél. 24 42 10

Membre de la FREC